

# Supprimer la digue-route ? Les élus approuvent une étude

Le Syndicat Mixte du Littoral de Seine-Maritime (SML 76) a exposé au conseil municipal un projet d'aménagement de l'embouchure de l'Yères.



La digue, formée de rochers, supporte aussi la D222, qui relie les deux rives de l'Yères sur le trait de côte.

BENJAMIN RADEAU

**C**riel-sur-Mer à l'aube d'un chantier titanesque ? Lors du conseil municipal du 10 février, les élus ont approuvé le lancement d'études afin de réaménager la basse vallée de l'Yères. Eddie Facque, président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS), et François Dehais, directeur du Syndicat Mixte du littoral de la Seine-Maritime (SML 76), étaient exceptionnellement présents pour présenter les pistes envisagées.

Celles-ci doivent permettre d'atteindre un triple objectif. D'abord améliorer la protection de l'estuaire face aux conséquences du changement climatique. Le système actuel, fermant la basse vallée, est composé d'épis de maintien de plage et d'une digue en enrochements sur laquelle passe la D222. Mais cette rue de la Plage est souvent submergée d'eau, de galets, et endommagée en cas de grande marée et de coup de vent. Le dispositif est vieillissant et même incomplet au nord-est. « Il n'offre, paradoxalement, qu'un faible niveau de protection », indique François Dehais.

Les travaux auraient aussi pour but de restaurer la continuité écologique du fleuve côtier. « La buse qui sert d'exutoire à l'Yères ne laisse pas



Le coût total de l'opération est estimé à 10 millions d'euros, un montant qui devra être affiné par l'étude

passer certaines espèces animales », constate le maire, Alain Trouessin. Une situation dommageable pour ce milieu humide, classé en partie Espaces Naturels Sensibles. L'installation est également en mauvais état et sous-dimensionnée par rapport aux crues potentielles à évacuer. Enfin, les décisions prises ne doivent pas éroder, voire même au contraire améliorer, l'attractivité touristique du site de Criel-Plage.

## LA CONNEXION DES DEUX RIVES EN QUESTION

L'option privilégiée est spectaculaire puisqu'il s'agit de la suppression pure et simple de la digue-route. « La matière serait réutilisée pour créer deux digues latérales afin de protéger encore mieux les maisons et les activités », complète le directeur du SML 76. Un choix qui entraînerait la création d'un estuaire et l'aménagement d'un ouvrage hydraulique en amont pour gérer les crues.

Se pose alors la question de la connexion entre les deux rives, pour éviter de faire un détour par

le centre-bourg. Pilotis, piste cyclable, tout est sur la table. « Ça peut être un atout touristique », estime le président de la CCVS. « Le seul estuaire existant entre celui de la Somme et de la Seine », abonde François Dehais. « Si bien conduit, ce projet ambitieux, très riche, pourrait être une vraie vitrine, au-delà des Villes Sœurs », veut croire l'édile. Ce dernier a pourtant refusé plusieurs projets avant celui-ci. « Il a été pugnace », a confirmé son homologue de Flocques. « Ils ne prenaient pas en compte tous les éléments du problème, assume Alain Trouessin. Sur la buse, par exemple, j'étais réticent car je n'avais pas de réponse à nos questions. Là je suis OK ».

L' élu insiste également sur les changements légaux et institutionnels avec la création du SML 76 en 2020, qui travaille sur une stratégie à l'échelle départementale et dont la CCVS est devenue membre au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et la loi Climat et résilience, qui peut pousser les parties prenantes à s'engager.

Le coût total de l'opération est estimé à 10 millions d'euros, un montant qui devra être affiné par l'étude. « Ce projet est encore à l'état de squelette, il ne demande qu'à être étoffé », rappelle le directeur du SML 76, qui n'hésitera pas à expliquer ses démarches à la population. ■